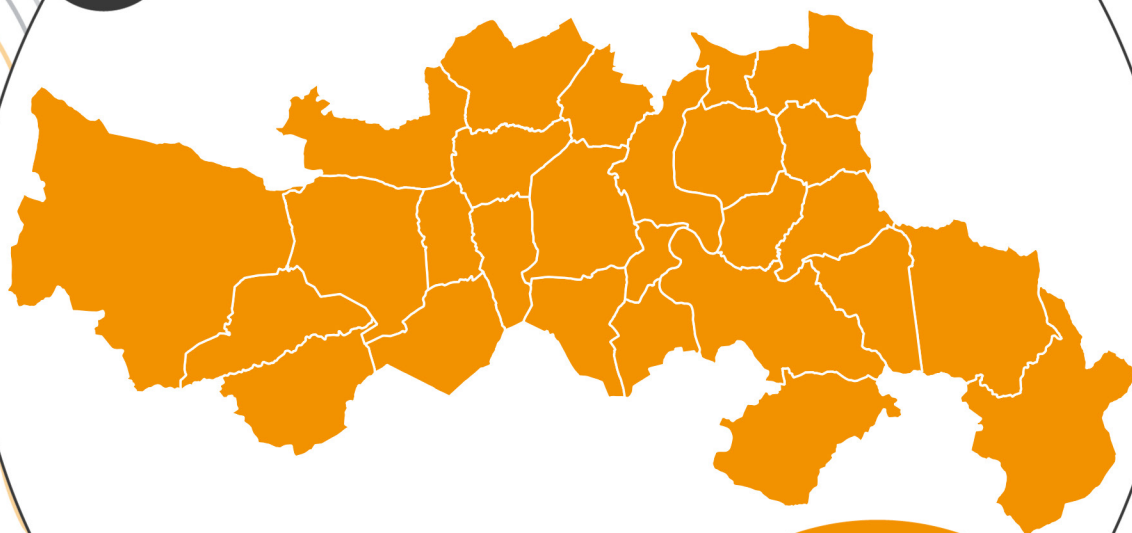


ANNEXES SANITAIRES



Version arrêtée du 24/04/2025

**6-1-1
ARR**

SOMMAIRE :

1. La collecte et le traitement des déchets sur le territoire de Mond'Arverne Communauté	5
Collecte des déchets, une collecte partagée	6
Les déchèteries	7
Un traitement centralisé et optimisé	8
2. L'alimentation en eau potable sur le territoire de Mond'Arverne Communauté	9
Situation de l'approvisionnement en eau potable	10
Les Captages	10
Particularités du territoire	11
3. L'assainissement, gestion et traitement des eaux usées	12
La collecte et le traitement des eaux usées sur le territoire	13
Assainissement collectif.....	13
Assainissement non collectif.....	14
Eaux pluviales	15

1. La collecte et le traitement des déchets sur le territoire de Mond'Arverne Communauté

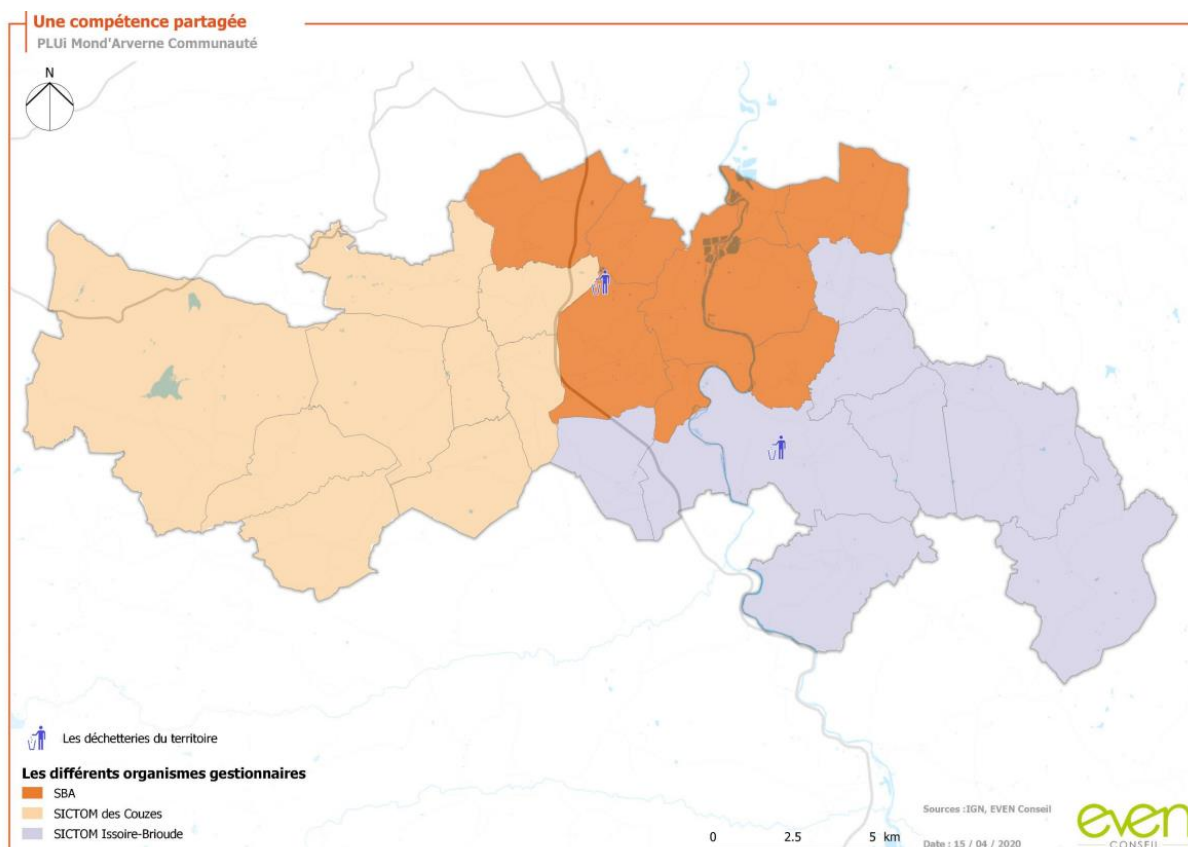
COLLECTE DES DECHETS, UNE COLLECTE PARTAGEE

La collecte des déchets est réalisée par trois organismes en porte à porte dans des bacs individuels pour les ordures ménagères et le tri sélectif.

Le Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) s'occupe des neuf communes au centre du territoire. La collecte des ordures ménagères s'effectue une fois par semaine. Pour ce qui est de la collecte du tri sélectif, celle-ci s'effectue de deux manières. Dans des bacs individuels en porte à porte toutes les deux semaines pour les emballages, cartons, journaux, canettes, bouteilles en plastique, ... Le verre est récolté dans des points d'apport volontaires.

Le SICTOM des Couzes prend en charge les neuf communes de la moitié Ouest. La fréquence de collecte pour les ordures ménagères varie en fonction de la fréquentation touristique et de population. Les hameaux sont collectés toutes les deux semaines, les bourgs de 1 à 3 fois par semaine et les lieux touristiques de 1 à 3 fois par semaine et jusqu'à 6 fois en haute saison. Le tri sélectif est collecté dans des bacs en porte à porte sauf le verre en point d'apport volontaire. A noter également l'existence de points d'apport volontaire pour les hameaux qui ne sont pas desservis par la collecte en porte à porte. La collecte est réalisée une fois par semaine et deux fois en période touristique dans les hameaux et lieux touristiques.

Le SICTOM Issoire-Brioude collecte les neuf communes situées à l'Est. Les ordures ménagères sont collectées une fois par semaine dans les zones rurales et jusqu'à deux fois par semaine dans les secteurs urbains. La collecte sélective est assurée une fois tous les 15 jours dans les secteurs ruraux et jusqu'à une fois par semaine en ville.



LE SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMONE (SBA)

Le Syndicat du Bois de l'Aumone (SBA) regroupe 121 communes dont 9 appartiennent à la Communauté de Commune Mond'Arverne Communauté.

Les quantités collectées en 2020 sont les suivantes :

	En tonnes	En kg/an/ha.
OMR	23 862	146
Déchets recyclables	7 725	47
Verre	6 093	37

Source : RPQS 2020

LE SICTOM DES COUZES

Le SICTOM des Couzes (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) regroupe 47 communes dont 9 appartiennent à la Communauté de Commune Mond'Arverne Communauté.

Les quantités collectées en 2020 sont les suivantes :

	En tonnes	En kg/an/ha.
OMR	6 565	244
Déchets recyclables	1 528	61
Verre	1 238	46

Source : RPQS 2020

LE SICTOM ISSOIRE-BRIOUDE

Le SICTOM Issoire-Brioude (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) est composé de 159 communes dont 9 appartiennent à la Communauté de Commune Mond'Arverne Communauté.

Les quantités collectées en 2020 sont les suivantes :

	En tonnes	En kg/an/ha.
OMR	20 865	217
Déchets recyclables	5 328	55
Verre	3 284	34

Source : RPQS 2020

LES DECHETERIES

Les trois organismes gèrent 19 déchetteries dont 2 sur le territoire de Mond'Arverne Communauté : une à Veyre-Monton et une à Vic le Comte. A noter que des conventions ont été passées avec les communes éloignées afin qu'elles puissent aller sur des déchetteries hors du territoire de Mond'Arverne.

LA DECHETERIE DE VEYRE-MONTON

La déchèterie accepte les déchets suivants :

- Déchets ménagers
- Bois
- Cartons et papiers
- Déchets d'entreprises
- Gravats
- Déchets verts
- Déchets Amiantés
- Batteries usagées
- Piles usagées et accumulateurs

- Déchets électriques Hors d'usage
- Encombrants ménagers divers
- Pneumatiques usagés

En revanche elle n'accepte pas les textiles

La déchèterie (en 2023) est dotée d'horaires d'été et d'hiver afin de mieux répondre aux besoins des habitants :

En hiver : du lundi au vendredi : 8h-12h30 13h30-18h et le samedi en continu : 8h-18h

En été : du lundi au vendredi : 8h00-12h30 13h30-19h et le samedi continu : 8h-19h

Jour de fermeture : Fermé le dimanche

LA DECHETERIE DE VIC LE COMTE

La déchèterie accepte les déchets suivants :

- Déchets ménagers
- Textiles
- Bois
- Cartons et papiers
- Déchets d'entreprises
- Gravats
- Déchets verts
- Piles usagées et accumulateurs
- Déchets électriques Hors d'usage
- Encombrants ménagers divers
- Déchets Diffus Spécifiques

La déchèterie (en 2023) est dotée d'horaires d'été et d'hiver afin de mieux répondre aux besoins des habitants :

En hiver : du lundi au samedi : 8h-18h

En été : du lundi au samedi : 8h-19h

Jour de fermeture : Fermé le dimanche

UN TRAITEMENT CENTRALISE ET OPTIMISE

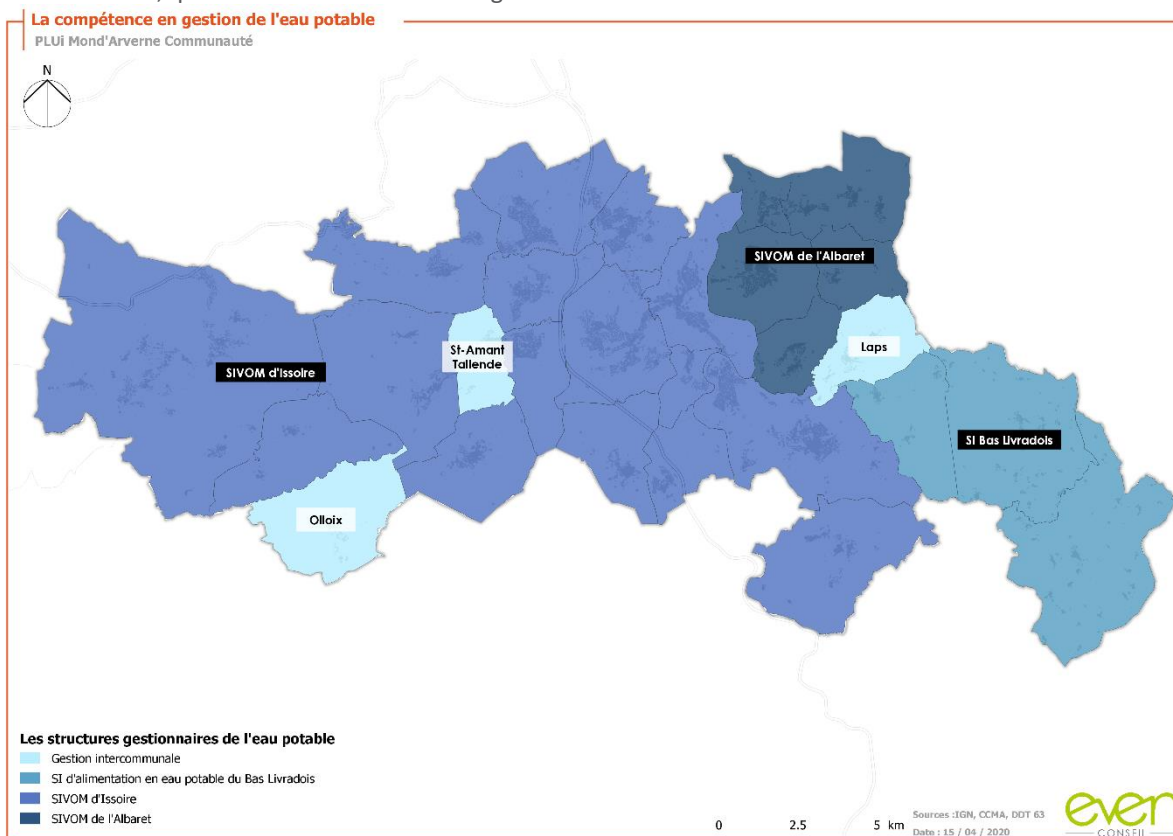
Les déchets collectés sont traités par le Syndicat pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés VALTOM. Cet organisme traite tous les déchets du Puy de Dôme. Les ordures ménagères sont traitées au pôle de valorisation Vernéa de Clermont-Ferrand. Cette installation possède notamment une unité de valorisation biologique pour les déchets fermentescibles et les déchets verts, une unité de valorisation énergétique qui va créer de la chaleur par la combustion des déchets. Les déchets résiduels et non valorisables sont enfouis dans trois Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) situés hors du territoire sur les communes de Clermont-Ferrand, St-Sauves et Ambert.

Le VALTOM met en œuvre un projet départemental de transport des déchets ménagers du territoire afin d'optimiser le transport des déchets pour le respect de l'environnement et la maîtrise des dépenses publiques.

2. L'alimentation en eau potable sur le territoire de Mond'Arverne Communauté

SITUATION DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

Le territoire de Mond'Arverne s'inscrit dans le périmètre du SDAGE Loire Bretagne. La compétence en matière de **gestion de l'eau potable a été transférée à Mond'Arverne Communauté depuis le 1er Janvier 2018**. Néanmoins, elle est actuellement partagée entre trois gestionnaires. Le Syndicat à Vocation Multiple (SIVOM) d'Issoire regroupe la majorité des communes du centre et de l'est du territoire. Les communes ouest sont concernées par le SIVOM de l'Albaret et le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Portable du Bas Livradois. Enfin, quatre communes restent en gestion communale.



LES CAPTAGES

La communauté de communes compte 37 captages actifs sur son territoire et aucun ne sont prioritaires pour le SDAGE. Ils sont presque tous dévolus à la production d'eau potable pour le réseau public. Néanmoins, deux captages situés dans la nappe alluviale de l'Allier servent à la production d'eau minérale gazeuse Sainte Marguerite située à Saint Maurice-ès-Allier.

La plupart de ces ressources alimentent aussi des territoires voisins de Mond'Arverne :

- 17 captages pour le SME de la Région d'Issoire
- 7 captages pour la commune de Saint Nectaire, alimentant en partie Olloix
- 6 captages pour Clermont Auvergne Métropole
- 5 captages en gestion intercommunale

PARTICULARITES DU TERRITOIRE

UNE PRODUCTION PRINCIPALEMENT EXTERNE AU TERRITOIRE

Une grande partie de l'eau produite provient du SIVOM d'Issoire qui s'approvisionne en dehors du territoire de Mond'Arverne. Seules les communes encore gestionnaires de l'AEP et le SIAEP bénéficient de ressources en propre sur leur territoire. De plus, il faut souligner que la majeure partie des réseaux ont des interconnexions de secours (hormis dans les communes les plus rurales).

UNE RESSOURCE EXCEDENTAIRE

Le bilan d'adéquation ressource / besoin a mis en évidence une ressource excédentaire sur le territoire de Mond'Arverne. Les volumes produits et mis sur le réseau de distribution s'élèvent 8 465 307 de m3 pour une consommation estimée à 5 479 189 de m3 en 2017. De plus, il faut souligner une baisse globale de la consommation d'eau par les abonnés pour la plupart des gestionnaires :

- SIAEP du Bas Livradois : 82 m3 /an/abonné en 2016 (-4,2%)
- SIVOM de l'Albaret : 76,6 m3 /an/abonné en 2017 (-5,9%)
- Saint Amant Tallende : 85 m3 /an/abonné en 2017 (+1%)
- SIVOM d'Issoire : 102,19 m3 /an/abonné en 2016 (-3,2%)

Les données sont incomplètes ou manquantes sur le territoire de Mond'Arverne et ne permettent d'évaluer avec plus de précisions ces informations.

DES RESEAUX EN AMELIORATION

Le linéaire de réseau pour la totalité des gestionnaires avoisine les 2 505 kilomètres. Le rendement moyen des réseaux s'élève à 83%, il est en augmentation constante par rapport aux années précédentes.

UNE QUALITE DE L'EAU CONFORME

Au niveau des captages, des stations de production et des unités de production, la qualité des eaux est considérée comme conforme pour les paramètres chimiques (98,9%) et bactériologiques (99,5%) par l'Agence Régionale de Santé. De manière générale, l'eau est traitée au chlore gazeux afin d'éliminer les germes éventuels présents au niveau du captage. De même, le traitement à un effet rémanent, ce qui permet un effet désinfectant dans le réseau de distribution.

Dans certaines communes, la faible minéralisation de l'eau nécessite des correctifs pour atteindre les références de qualité, mais également pour préserver les canalisations.

3. L'assainissement, gestion et traitement des eaux usées

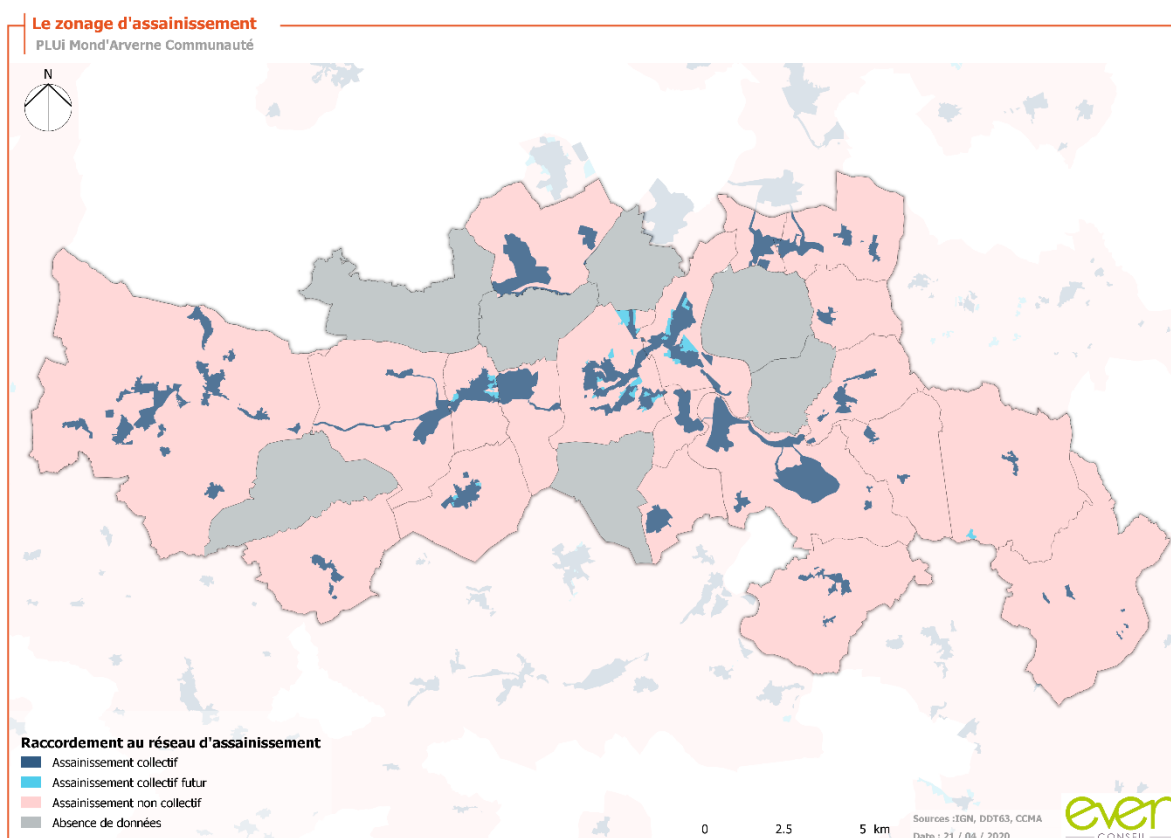
LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USEES SUR LE TERRITOIRE

La compétence en matière d'assainissement collectif est répartie entre trois acteurs principaux. La plupart des communes du territoire sont gérées par le Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA). Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Auzon (SIAVA) et le SIVOM de l'Albaret se partagent les communes du nord du territoire.

Les autres communes sont en gestion communale.

En raison du caractère rural du territoire, une grande partie des communes composant Mond'Arverne sont concernées par de l'assainissement non collectif.

Le raccordement au réseau d'assainissement est le suivant sur le territoire :



ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le territoire dispose de 16 Stations d'Épuration des Eaux Usées (STEP). La moitié nord est desservie par trois STEP situées sur les communes de la Roche Blanche, de Saint Georges sur Allier et des Martres de Veyre. La STEP des Martres de Veyre est la plus importante du territoire. Elle est gérée par Suez pour le Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon. Elle bénéficie récemment d'un projet de reconstruction. La moitié sud se caractérise par de nombreuses stations de petite taille : STEP de Cournols, STEP de la Sauvetat, STEP de Manglieu, trois STEP à Olloix, STEP de Pignols, STEP de Saint-Sandoux, STEP de Vic le Comte, deux STEP à Yronde et Buron.

Sur les 16 STEP du territoire, seule la STEP de Cournols affiche des problèmes de non-conformité de ses rejets. Il faut également souligner que le taux de charge hydraulique est très faible sur certaines STEP, ce qui induit une forte sous-utilisation des ouvrages. Il est à noter qu'aucune STEP ne dépasse sa capacité nominale de traitement.

Le tableau ci-dessous ressece les STEP du territoire, leurs capacités nominales et leurs charges entrantes en 2020 :

Localisation de la STEP	Année de création	Somme des capacités nominales (EH)	Charge d'entrée maximale (EH)
Aydat	2020	185	135
Cournols	2009	200	NA
La Roche-Blanche	1990	300	NA
Les-Martres-de-Veyre	1980	32 600	13 652
Manglieu	2011	200	NA
Olloix	1999	530	NA
Olloix	1999	50	NA
Olloix	1999	50	NA
Pignols	2008	230	NA
Pignols	2020	150	NA
Saint-Georges-sur-Allier	1983	900	670
Saint-Sandoux	1992	1733	457
Sallèdes	2020	290	NA
Vic-le-Comte	1981	235	214
Yronde-et-Buron	2000	600	435
Yronde-et-Buron	1998	60	NA

Source : Portail de l'assainissement et RPQS(s)

Concernant le réseau, Le SMVVA concerne une part importante du territoire avec un réseau estimé à 41 kilomètres. Il se compose d'un tronçon principal qui débute sur la commune d'Aydat et se termine en bordure de l'Allier sur la commune des Martres de Veyre, où se situe la station de traitement des eaux usées du SMVVA. Ce tuyau recueille les eaux usées de sept communes : Aydat, Saint Saturnin, Saint Amant Tallende, Tallende, le côté Ouest du Crest, Veyre Monton et Les Martres de Veyre.

Des réseaux annexes existent pour la desserte de 5 communes : Corent, Vic le Comte, Saint Maurice sur Allier, Mirefleurs et Laps.

Les effluents du réseau intercommunal sont principalement acheminés vers la station par gravité. Mais la configuration topographique du territoire due aux pentes a nécessité l'installation de 8 postes de relèvements sur le réseau intercommunal. Le réseau du SIAVA s'articule principalement autour de la STEP de la Ribeyre située sur la commune de Cournon d'Auvergne, il concerne les communes de Chanonat, Orcet et la Roche Blanche. Les autres communes sont hors du territoire. Le réseau du SIVOM de l'Albaret couvre près de 7 kilomètres sur les communes de Busséol, la Roche Noire, Saint Georges sur Allier et Pérignat sur Allier (hors du territoire de Mond'Arverne). Le réseau s'organise autour de la STEP de Saint Georges sur Allier.

Le SIVOM du Charlet concerne les communes d'Authezat, la Sauvetat et Plauzat (hors du territoire). Ils sont raccordés à une nouvelle STEP sur la commune de la Sauvetat.

Les autres réseaux sont gérés à l'échelle communale et peu d'informations sont disponibles.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

En raison du caractère rural du territoire, une grande partie des communes composant Mond'Arverne sont concernées par de l'assainissement non collectif. Des installations d'assainissement autonome sont donc utilisées. La connaissance de l'état de tels dispositifs est souvent imparfaite car difficile à acquérir. Les données disponibles sur le territoire concernent le SIVOM d'Issoire et le SIVOM de l'Albaret qui couvrent 21 communes

sur les 27 que compte le territoire de Mond'Arverne. Les données disponibles mettent en évidence une non-conformité importante puisque près de 59% des installations autonomes contrôlées sont non conformes et dont 8% représentent un danger pour la salubrité publique. 22% sont conformes à la réglementation et 19% non pas pu être contrôlées. Les dispositifs non conformes peuvent avoir des effets néfastes en matière de pollution des masses d'eau entraînant des problématiques d'eau potable et une dégradation des milieux naturels aquatiques (phénomène d'eutrophisation).

EAUX PLUVIALES

Le territoire est encore concerné par des réseaux majoritairement unitaires c'est-à-dire que les eaux pluviales sont injectées dans le réseau des eaux usées domestiques. Par temps de pluie les stations d'épuration peuvent être surchargées et donc relâcher des polluants dans l'environnement. Ce type de réseau ancien, s'oppose au réseau séparatif qui distingue un réseau pour les eaux usées et un réseau pour les eaux pluviales.

La politique menée par les différents gestionnaires des eaux usées est de favoriser l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle ou le cas échéant la réalisation d'ouvrage de rétention en l'absence de réseau séparatif. L'objectif affiché est de limiter la charge entrante dans les stations d'épuration.